

# Les sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire

**3 100** femmes et hommes



**2 500**  
sapeurs-  
pompiers  
volontaires



**500**  
sapeurs-  
pompiers  
professionnels



**100**  
personnels  
administratifs  
et techniques

**40 520**  
interventions  
en 2023



**3 556**  
accidents sur  
voie publique



**3 314**  
extinctions  
d'incendie



**3 142**  
opérations  
diverses



**30 508**  
secours  
à personne



**111**  
interventions  
/ jour

**1** intervention  
toutes  
les 13 minutes



**75**  
centres  
d'incendie  
et de secours

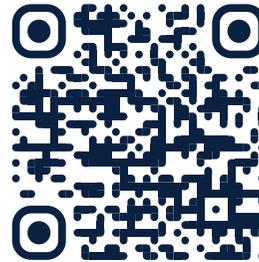


Sapeurs-pompiers  
de Maine-et-Loire  
**A vos côtés, pour la vie**

Le Service Départemental d'Incendie  
et de Secours (SDIS) de Maine-et-Loire  
**recrute des sapeurs-pompiers  
professionnels et volontaires**

**1**

Flashez le QR code



**2**

Sélectionnez le centre d'incendie  
et de secours le plus proche de votre domicile

**3**

Contactez le chef de centre  
pour convenir d'une rencontre

Vous pouvez également envoyer  
votre candidature spontanée à l'adresse :  
[recrutements@sdis49.fr](mailto:recrutements@sdis49.fr)

**REJOIGNEZ  
LES SAPEURS-POMPIERS  
POUR DES MISSIONS  
QUI VOUS RESSEMBLENT**



SDIS49 - 01/2024 - ne pas jeter sur la voie publique



# Sapeur-pompier volontaire

à partir de  
16 ans

Le sapeur-pompier volontaire, engagé pour une période de 5 ans, peut s'orienter avec l'accord de son chef de centre sur une ou plusieurs natures d'interventions (secours à la personne, accident sur la voie publique, incendie...).

## Les étapes du recrutement



### 1 Rencontrer le chef du centre d'incendie et de secours

le plus proche de son domicile et remettre sa candidature



### 2 Réaliser une demi-journée d'appréciation des capacités opérationnelles



### 3 Effectuer une visite médicale d'aptitude



### 4 Démarrer la formation initiale

contenant divers modules (secours à la personne, incendie, secours routier...) afin de tenir la mission d'équipier.



### 5 Intégrer son centre de secours :

partir en intervention, participer à des manoeuvres, des exercices (permettant un maintien des acquis et une cohésion de groupe précieuse en intervention), des manifestations sportives et des cérémonies commémoratives.



### 6 Associer son employeur et sa collectivité

dans le cadre d'une convention (disponibilité, périscolaire...)



## Les conditions d'admission

- Etre de nationalité française ou résider légalement en France (sapeur-pompier volontaire)
- Etre de nationalité française ou ressortissant européen sous certaines conditions (sapeur-pompier professionnel)
- Jouir de ses droits civiques dans l'Etat dont on est ressortissant
- Ne pas faire l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions de sapeur-pompier
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale exigées pour l'exercice de sa fonction

## Médecin, pharmacien, infirmier, vétérinaire, interne en médecine de sapeur-pompier professionnel ou volontaire

Vous pouvez devenir sapeur-pompier au titre de vos qualifications en médecine. Vous devez remplir les conditions requises et suivre une formation de 18 jours répartie sur 2 ans.

## Bac professionnel

« métiers de la sécurité »

Le bac professionnel «métiers de la sécurité» est dispensé par les lycées Henri Dunant à Angers et Bourg-Chevreau à Segré. Le programme aborde l'exercice des différents métiers de la sécurité et de la protection.

# Sapeur-pompier professionnel

à partir de  
18 ans

## Les différentes voies d'accès

Le candidat peut s'engager sur la voie professionnelle par différents moyens.

### Sans concours : sapeur

Il faut justifier de 3 ans de service dans l'un des engagements suivants :

- sapeur-pompier volontaire
- jeune sapeur-pompier
- engagement civique
- sapeur-pompier militaire

Et avoir acquis la formation initiale de volontaire ou une formation équivalente.

### Les concours externes

- Concours de Caporal : niveau 3 / brevet, CAP/BEP ou sapeur-pompier volontaire justifiant de 3 ans de service ou jeune sapeur-pompier
- Concours de Lieutenant : niveau 5 / bac+2
- Concours de Capitaine : niveau 6 / bac+3

Le candidat qui a satisfait aux épreuves est inscrit sur une liste d'aptitude (publiée sur [interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr)) valable deux années (renouvelable dans la limite de 4 années). Il doit alors postuler afin d'être recruté par un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

### Les concours internes de Sergent, Lieutenant, Capitaine et Colonel

Ils sont accessibles aux agents de la fonction publique française et européenne ayant 4 ans d'ancienneté.

## La formation d'intégration

Alliant théorie et pratique, la formation se déroule à l'école départementale située à Feneu pour les non officiers et à l'école nationale située près d'Aix-en-Provence pour les officiers. A l'issue de la période de stage, le sapeur-pompier peut être titularisé.